

# Séance du 24 mars 2016

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence BÉCUE, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAU, Gérald BRÉZIN.

Absent avec pouvoir : Magali LÉGER à Antony DELVILLE, Jérôme COURMONT à José HERBET.

Absent excusé : Lionel HERBET.

Secrétaire de séance : Jean-Paul PIERRE.

## Compte de gestion du receveur 2015, budget commune

L'assemblée statuant sur l'ensemble des opérations réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2015 déclare que le compte de gestion dressé par Madame HABARE, receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## Compte administratif 2015 budget commune

Sous la présidence d'Antony DELVILLE et après que José HERBET ait quitté la salle, l'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

### • Section de fonctionnement :

- Résultat reporté .....	117 415,24 €
- Résultat 2015 .....	198 934,14 €
- Résultat de clôture .....	316 346,38 €

### • Section d'investissement :

- Résultat reporté .....	50 089,97 €
- Résultat 2015 .....	183 694,37 €
- Solde des restes à réaliser.....	156 364,00 €
- Résultat de clôture .....	- 133 604,40 €

## Reprise des résultats eau et camping

Monsieur le maire indique qu'il convient de reprendre les résultats des budgets eau et camping dans les comptes de la commune, soit :

### • Section de fonctionnement :

- Eau .....	10 203,06 €
- Camping .....	- 3 256,50 €

### • Section d'investissement :

- Eau .....	9 103,40 €
- Camping .....	-66 460,63 €

## Affectation des résultats 2015

compte tenu des résultats arrêtés ci-avant, et de la reprise des résultats des budgets eau et camping, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation au compte 1068 : .....	34 597,63 €
- Report en fonctionnement ligne 002 : ..	288 695,31 €

## Redevance occupation du domaine public :

Il convient de prendre une délibération fixant la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2016 pour Télécom, GRDF, ERDF, soit :

Redevance Télécom : environ 800 € (la méthode de calcul fait l'objet d'un recours devant le conseil d'Etat, l'indexation sur l'indice du bâtiment et travaux publics ayant été contestée par l'association des maires de France) ;

- Redevance GRDF : environ	280 €
- Redevance ERDF : environ	197 €

Le conseil municipal décide d'adopter le principe de fixation de la redevance d'occupation du domaine public et autorise le maire à en réclamer les montants arrêtés par les textes en vigueur.

## Taxe sur les emplacements publicitaires 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la taxe sur les emplacements publicitaires 2016 à 15,40 € le m<sup>2</sup> pour une surface de 7,60 m<sup>2</sup> soit 117,04 €.

## Renouvellement du bail de la grande hutte

Le bail de la grande hutte avait été conclu pour une durée d'un an à compter du 1er août 2015. Il convient de le renouveler. Monsieur le Maire propose de relouer le bien pour une durée d'un an à compter du 1er août 2016, à charge pour l'association de la grande hutte de tenir une assemblée générale et de soumettre les comptes de l'association à Philippe BRUNEEL chargé de les examiner. Le président sera tenu de donner la liste des 32 chasseurs. un tiers du droit de location sera à payer pour le 15 juin et le solde pour le 30 septembre.

À ce sujet Monsieur le maire indique à l'assemblée que deux chasseurs ont réglé avec un retard conséquent et ont fait l'objet de l'application de la pénalité de 90 € qui elle même a été réglée. Il propose donc de maintenir une pénalité forfaitaire en cas de retard de paiement d'un montant de 90 € et même en cas de récurrence une exclusion de la (ou des personnes) de la grande hutte.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler le bail de la grande hutte pour une durée de un an à compter du 1er août 2016 sous réserve de la tenue d'une assemblée générale et du contrôle des comptes et fixe la liste des chasseurs à 32 dont la liste sera à fournir par le président de l'association avec un montant de cotisations pour les habitants de Picquigny de 360 € et pour les extérieurs de 450 € ; de plus, une pénalité forfaitaire de 90 € est instaurée pour paiement tardif.

## Demande de subvention pour travaux salle des fêtes

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise FOURNY concernant le remplacement des portes à la salle des fêtes et la pose d'un parquet flottant dans la salle des mariages de la mairie pour un montant de 21 004,64 € et indique qu'une aide du conseil départemental de 25 % peut être obtenue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet et décide de solliciter l'aide du département à hauteur de 25 % soit 5 251,16 €.

## Encaissement chèques

Le conseil accepte l'encaissement d'un chèque de 8164,91€ de l'entreprise APRIL concernant le remboursement des salaires des agents en congé maladie.

## Communications diverses

• Chasse aux œufs à l'école de la Vigne vendredi 25 mars à 13 h 45.

• Les élus visiteront le presbytère jeudi 7 avril à 17 h 30.

• Félicitations aux emplois verts pour la remise en état du chemin après le barrage.

• Le voyage en Normandie des enfants de l'école s'est bien passé.

• L'assemblée générale du club de pétanque aura lieu vendredi 25 mars 18 heures.

• PADD – PLUI : un débat aura lieu au sein du conseil municipal lors de la prochaine séance .

• José HERBET indique que cela fait 15 ans aujourd'hui qu'il a été élu maire et il profite de cette journée pour remettre la médaille d'honneur régionale départementale et communale à trois personnes comptant chacun un peu plus de 20 ans de mandat électif : Antony DELVILLE, Lysiane CAPON et Jean-Paul PIERRE.